



Offre de formation à la préparation pour la Certification internationale en Partenariat Public Privé

Partenariat Public-Privé (PPP) :

un outil au service des **Grandes Réalisations** et de **l'Émergence du Cameroun**

Rôle et missions du CARPA

Le **Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA)** est un organisme expert créé par décret n°2008/035 du 23 janvier 2008 modifié et complété par décret n°2012/148 du 21 mars 2012.

Il est placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'Economie.

Le CARPA a pour mission de contribuer par son expertise, à la création, au renouvellement des infrastructures et équipements publics, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service public dans le cadre des projets de grande envergure technique et financière à réaliser à travers un contrat de partenariat.

Au rang de ses missions réglementaires, se trouve celle consistant en la formation, le développement de l'expertise nationale et la veille en matière d'innovation sur les modes de gestion des projets publics dans le cadre d'un contrat de partenariat. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit son programme de formation décrit ci-dessous, destiné aux professionnels du secteur privé et aux cadres des administrations publiques intéressés ou appelés à intervenir comme expert dans la mise en œuvre des projets publics à réaliser en Partenariat Public-Privé (PPP). Ledit programme a été élaboré grâce à un appui de la Banque Mondiale au profit du CARPA, à travers le Fond de Conseil en Infrastructure Publique-Privée (PPIAF).

Les bureaux du CARPA se trouvent à Bastos, Yaoundé, au Boulevard de l'URSS, à côté de l'Ambassade de Russie. B.P. : 33745 Yaoundé, Tel. : (+237) 243 80 11 16 – Site web : www.ppp-cameroun.cm - adresse e-mail : info@ppp-cameroun.cm.

Présentation du programme de formation

Ce programme vise à la préparation à l'examen « Foundation » dont le passage confère la certification internationale **Certified PPP Professional (CP3P©)**. L'examen se fait en ligne, dans la plateforme APMG.

Clientèle cible

- ✓ Avocats d'affaires,
- ✓ Conseils en structuration et négociation des contrats des grands projets d'infrastructures
- ✓ Professionnels du secteur privé intéressés par les PPP
- ✓ Cadres des administrations publiques
- ✓ Cadres des Collectivités Territoriales Décentralisées

Personne à contacter :

- ✓ MBELLA Marcel, Coordonnateur du Secrétariat Technique ; e-mail : marcel.mbella@carpa-cm.com

Durée de la session de formation : (05 jours)

Lieu : Mbankomo (UNITED HOTEL)

Dates : du 18 au 22 avril 2022

Nombre maximum de participants 50

Coût de la formation par participant : 850 000 F TTC en paiement direct ou 1 000 000 FCFA TTC en BCA (y compris les frais d'examen – hébergement non compris)

Fiche d'inscription : disponible en ligne sur le site du CARPA : www.ppp-cameroun.cm

Le Partenariat Public-Privé (PPP) constitue un mode de collaboration par lequel l'autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer, concevoir, construire, exploiter, maintenir et entretenir, pendant une durée en fonction de la durée d'amortissement des investissements, des infrastructures publiques relevant de différents domaines d'activités socioéconomiques (transports, énergie, santé, éducation, services municipaux, etc.). La **complexité inhérente** à cet instrument juridique et financier, impose le développement des capacités élevées des acteurs publics et privés, afin notamment de garantir des contrats équilibrés et respectueux des intérêts de chacune des parties.

Promoteurs du programme de certification

La Certification Internationale « Foundation » fait partie du Programme Certified PPP Professional (CP3P©), promu par la Banque Asiatique de Développement (BAD), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque islamique de développement (BID), le Fonds multilatéral d'investissement (MIF), le Groupe de la Banque mondiale (GBM) et la Facilité de conseil en infrastructures publiques-privées (PPIAF). La certification est conçue et gérée par APMG INTERNATIONAL basé à Londres.

La Stratégie Nationale de Développement (SND30) récemment adoptée par le Gouvernement camerounais prévoit un ensemble de grands projets d'infrastructures **d'un montant de 37 500 milliards F CFA pour la présente décade 2020-2030**. Plusieurs de ces projets seront réalisés en mode PPP. Il est donc important pour les acteurs publics et privés appelés ou intéressés à intervenir dans ce vaste programme d'investissement, et plus particulièrement les avocats camerounais, à mieux se former sur les PPP pour saisir cette niche d'opportunités.

La première condition pour y parvenir est de s'approprier le régime juridique de cette nouvelle modalité de la commande publique, et surtout d'en maîtriser les principes et les mécanismes.

C'est la raison pour laquelle il est important de saisir l'occasion de cette formation, afin se doter de cette expertise de haut niveau dans un domaine extrêmement prometteur.

Déroulement de la préparation



1.

La première phase de la préparation est individuelle et incombe essentiellement à chacun des candidats.

Elle consistera ainsi pour ces derniers, en la lecture intégrale et minutieuse de la documentation qui leur sera remise préalablement à la session de formation en présentiel.

2.

La deuxième phase de la préparation, étalée sur 5 jours, de 8h à 17h (avec pauses-café et déjeuners), s'articule autour de :

- ✓ 10 (dix) exposés explicatifs et discussions sur les documents de cours remis ;
- ✓ 3 (trois) tests d'évaluation ;
- ✓ 1 (un) examen blanc sur la plateforme APMG ;
- ✓ Révisions générales ;
- ✓ L'examen proprement dit pour ceux qui se sentent prêts.

- **LES INSCRIPTIONS SONT DEJA OUVERTES. ELLES SERONT CLOSES LE 31 MARS 2022** -